



REGLEMENTS ET MODALITES DE PARTICIPATION 2011

Artistes professionnels

PARTICIPANTS

Cette catégorie s'adresse aux peintres de statut professionnel seulement.

A le statut d'artiste professionnel, le créateur du domaine des arts visuels qui satisfait aux conditions suivantes :

- ❖ il se déclare artiste professionnel ;
- ❖ il crée des œuvres pour son propre compte ;
- ❖ ses œuvres sont exposées, produites, publiées, représentées en public ou mises en marché par un diffuseur ;
- ❖ il a reçu de ses pairs des témoignages de reconnaissance comme professionnel, par une mention d'honneur, une récompense, un prix, une bourse, une nomination à un jury, la sélection à un salon ou tout autre moyen de même nature. (L.R.Q ch.S-32.01)

Cette catégorie regroupe toutes les techniques à deux dimensions et toutes les tendances artistiques.

SÉLECTION

LE DOSSIER SOUMIS A LA SELECTION DOIT CONTENIR :

- Le formulaire d'inscription ;
- Dix photos de qualité professionnelle ou diapositives de travaux récents (maximum 2 ans), chacune bien identifiée (date, titre, dimensions, médiums) ;
- Une copie du curriculum vitae (maximum 2 pages) ;
- Un texte expliquant la démarche artistique (1 page) ;
- Tout autre document pertinent (dossier de presse, catalogue) ;
- Un chèque de 25,00 \$ couvrant les frais d'inscription et d'évaluation du dossier (non remboursables) et émis à l'ordre du Festival de Peinture à Mascouche ;
- Une enveloppe de retour pré-adressée et affranchie pour retour du dossier. Le Festival disposera à sa guise des documents non accompagnée d'une enveloppe de retour.

Les dossiers remis sur support informatique sont acceptés

Chaque dossier sera évalué par un comité de sélection selon les critères suivants :

valeur esthétique	: composition, forme, couleur, qualité plastique	5 points
valeur novatrice	: originalité, invention, symbolisme, innovation	5 points
valeur d'impact	: continuité et évolution face à la démarche artistique	5 points

A noter que les dossiers incomplets seront rejetés. Les résultats seront communiqués dans les semaines qui suivront la sélection

AMÉNAGEMENT

L'espace d'exposition est localisé au pavillon du Grand-Coteau (2510, boul. Mascouche) et permet au participant d'exposer et de peindre à la fois. Le bâtiment, doté d'une superbe luminosité, donne une vue et un accès directs sur le Parc du Grand-Coteau. Chaque artiste peut exposer jusqu'à 10 œuvres. L'ensemble des œuvres ne doit cependant pas excéder les dimensions de deux panneaux de 4" x 8". Les participants doivent présenter des œuvres originales. Aucune copie de tableau ou reproduction, en tout ou en partie, ne sera acceptée. **Les œuvres ne doivent pas avoir déjà été exposées lors d'éditions précédentes du Festival.**

Les panneaux seront alloués aux artistes selon l'ordre d'arrivée des inscriptions au bureau du Festival de Peinture. Nous invitons donc les artistes à s'inscrire le plus tôt possible. Chaque artiste se verra également allouer une table et une chaise. L'accrochage des œuvres et la production des fiches techniques accompagnant celles-ci sont sous la responsabilité de l'artiste.

FRAIS DE PARTICIPATION AU SYMPOSIUM / CLASSES DE MAÎTRES /

Une présence active de la part des artistes est souhaitée, particulièrement par le travail en direct devant les visiteurs. Afin d'encourager l'animation, **les frais d'exposition pour les artistes peignant en direct sont de 75 \$.**

Pour les artistes ne souhaitant pas peindre pendant la fin de semaine, mais uniquement exposer, **les frais d'exposition sont de 125 \$.**

Il est à noter que pour tous les artistes professionnels, les **frais d'exposition comprennent les trois repas du midi et le souper du samedi soir.**

Les artistes intéressés à offrir un atelier-démonstration à un plus large auditoire sont invités à compléter le document **PROPOSITION DE CLASSE DE MAÎTRE**. Le Festival offrira une **rémunération de 100\$ par artiste sélectionné (3) pour les classes de maîtres matinales offertes aux artistes exposants et de 250 \$ pour une classe de maître offerte au public (voir document. PROPOSITION DE CLASSE DE MAÎTRE)**. Les CLASSES DE MAÎTRES seront inscrites à l'horaire du Rendez-vous et publicisées parmi les activités du programme.

REPRODUCTIONS, CARTES ET AUTRES PRODUITS DÉRIVÉS

Une commission de 10 % sera perçue sur la vente de produits dérivés (reproductions, cartes, etc.). Une feuille de compilation sera remise à chaque participant qui devra y inscrire ses ventes. Le Festival de Peinture ne percevra **aucun pourcentage sur la vente d'œuvres originales.**

DÉPÔT DES ŒUVRES / ASSURANCES / DÉCROCHAGE

Les oeuvres devront **être accrochées par l'artiste le vendredi 2 septembre, entre 10 h et 17 h.** Chaque œuvre doit être munie d'œillets et d'un fil de suspension

Le Festival de Peinture à Mascouche se dégage de toute responsabilité quant aux œuvres de l'artiste. Il en revient donc à l'exposant d'assumer la responsabilité de ses tableaux (assurance feu, vol, vandalisme).

La récupération des œuvres aura lieu à la fermeture de l'exposition, soit le lundi **5 septembre dès 17 h 00.** **Par respect pour les visiteurs, les oeuvres devront demeurer accrochées jusqu'à la fermeture du Festival (à l'exception des tableaux vendus).**

PROMOTION DES ARTISTES DANS LA BROCHURE

Les artistes sélectionnés figureront dans la brochure promotionnelle produite par le Festival de Peinture à Mascouche (section Artistes professionnels). Pour ce faire, les artistes devront fournir au Festival un résumé de leur cheminement artistique et la photo d'une œuvre récente **avant le 1^{er} juillet 2011.** La longueur du texte ne devra pas excéder 1 page à double interligne.

GRANDS PRIX

-1^{er} prix = **1000 \$ pour l'achat d'une œuvre de l'artiste gagnant** Si la valeur du tableau est moindre, la différence sera remise en argent à l'artiste. Le récipiendaire sera de plus admis d'office et gratuitement lors de sa prochaine participation.

-2^e prix : Bourse de **500 \$**

-Une mention honorable : **100 \$**

Un jury de sélection sera responsable du choix des lauréats. Le jour et l'heure du dévoilement seront communiqués ultérieurement.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Le 14 mai 2011


SITE ET DATES D'EXPOSITION

Pavillon du Grand-Coteau/ 2510, boul. Mascouche / **Les 3, 4 et 5 septembre 2011.**

INFORMATION

Festival de Peinture à Mascouche, 2906, chemin Ste-Marie Mascouche (Québec) J7K 1N7 tél. : (450) 474-4133,
poste 2730 / Chantal Peterson, coordonnatrice

Site Internet : www.festivalpeinturemascouche.com Courriel : info@festivalpeinturemascouche.com

Rejoignez-nous aussi sur 



Nouvelle page

Salutations, cpeterson ! | Se déconnecter

.

Tableau
de
bord

.

.

Articles

.

Médias

.

Liens

.

Pages

.

Commentaires

.

Les
artistes

.

L'équipe

.

.

Apparence

.

Extensions

.

Utilisateurs

.

Outils

Réglages



Festival de peinture Mascouche Options



Options de l'écran

Aide

Modifier la page

Permalien : <http://festivalpeinturemascouche.com/rendez-vous-2011/inscriptions/> Modifier Voir la page

Visuel

HTML

Envoyer/Insérer



Taille de policeFormat

Chemin :

Compteur de mots : 518

Brouillon enregistré à 9 h 05 min 55 s. Dernière modification par admin, le 23/03/2011 à 9 h 47 min

Champs personnalisés

Nom	Valeur

Publier

Prévisualiser les modifications

État : **Publié** [Modifier](#)

Visibilité : **Public** [Modifier](#)

Publié le : **9 février 2010 à 19 h 02 min** [Modifier](#)

[Déplacer dans la Corbeille](#)

Attributs de la page

Image à la une

[Mettre une image à la une](#)

Ajouter un nouveau champ personnalisé :

Nom	Valeur
nouveau	Saisissez-en un

Les champs personnalisés peuvent être utilisés afin d'ajouter des données supplémentaires à vos articles. Vous pouvez les [utiliser dans votre thème \(en\)](#).

Discussion

Autoriser les commentaires.
Autoriser les [rétroliens et pings](#) sur cette page.

Commentaires

Pas encore de commentaire.

Auteur

Révisions

- [23 mars 2011 à 9 h 56 m](#) [Sauvegarde automatique] par admin
- [23 mars 2011 à 9 h 46 m](#) par admin

- [23 mars 2011 à 9 h 44 m](#) par admin
- [23 mars 2011 à 9 h 40 m](#) par admin
- [15 février 2011 à 14 h 15 m](#) par admin
- [23 juin 2010 à 8 h 46 m](#) par cpeterson
- [5 mai 2010 à 21 h 12 m](#) par cpeterson
- [9 février 2010 à 19 h 02 m](#) par admin



[Taille de police](#)[Format](#)

Chemin : [table](#) » [tbody](#) » [tr](#) » [td](#)